

---

**ODÉON**

THÉÂTRE  
DE L'EUROPE

---

# Léviathan

conception et mise en scène

**Lorraine de Sagazan**

texte de

**Guillaume Poix**

inspiré de faits réels

## Autour du spectacle

### Questions de justice

du 10 au 17 mai / Berthier 17<sup>e</sup>

Lorraine de Sagazan et la Ligue des Droits de l'homme proposent un festival pour sensibiliser au fonctionnement du système judiciaire et aux droits élémentaires : conférences, performances, accompagnement à une comparution immédiate au Tribunal de Paris...

Programme sur [theatre-odeon.eu](http://theatre-odeon.eu)

### Rencontre en partenariat avec mk2 Institut

mardi 20 mai – 19h30 / mk2 Odéon St Germain

#### Quand les artistes s'engagent

avec **Lorraine de Sagazan**, metteuse en scène

Projection du film *Toute la beauté et le sang versé* de

Laura Poitras, avec Nan Goldin (2h07), suivie d'un débat

Tarifs et réservation : [www.mk2.com](http://www.mk2.com)

### Retrouvez en librairie

Guillaume Poix, *Léviathan (matériau)* "Fragments

et inédits du spectacle conçu et mis en scène

par Lorraine de Sagazan", éditions Théâtrales, 2024

### Surtitrages en anglais

vendredis 2, 9, 16, 23 mai

## Et aussi...

6 mai – 13 juin / Odéon 6<sup>e</sup>

### L'Hôtel du Libre-Échange

de **Georges Feydeau**

mise en scène

**Stanislas Nordey**

## NOUVELLE SAISON

2025 – 2026

### SAVE THE DATE

lundi 26 mai – 19h

soirée de lancement

réservez à partir

du 13 mai – 14h

sur [theatre-odeon.eu](http://theatre-odeon.eu)

(dans la limite des places disponibles)

### OUVERTURE

### DES ABONNEMENTS

mardi 27 mai – 14h

sur internet

Photos du spectacle : Simon Gosselin

Responsable de la publication : Olivier Schnoering  
Réalisation : Sarah Cousse  
Contenu éditorial : Raphaëlle Tchamitchian  
Conception graphique : Atelier ter Bekke & Behage  
Maquettiste : Solie Morin  
Imprimerie : Média graphic

Licences d'entrepreneur du spectacle  
L-R-22-405 – L-R-22-415

# Léviathan

conception et mise en scène **Lorraine de Sagazan**

texte de **Guillaume Poix**

inspiré de faits réels

2 – 23 mai 2025

Berthier 17<sup>e</sup>

durée 1h45

avec

**Khallaf Barahou**

le témoin

**Jeanne Favre**

l'avocate du "SDF", la "voleuse"

**Felipe Fonseca Nobre**

le "régleur", l'avocat de

l'association le cœur tranquille

**Jisca Kalvanda**

la mère du "régleur", l'avocate

de la policière et de la "voleuse"

**Antonin Meyer-Esquerré**

le procureur

**Mathieu Perotto**

un avocat, le "SDF"

**Victoria Quesnel**

la présidente du tribunal

**Éric Verdin**

l'avocat du "régleur", le directeur

de l'association le cœur tranquille,

le surveillant pénitentiaire

et le cheval **Oasis**

dramaturgie

**Agathe Charnet, Julien Vella**

assistantat à la mise en scène

**Antoine Hirel**

scénographie

**Anouk Maugein**

assistée de **Valentine Lè**

lumière

**Claire Gondrexon**

assistée d'**Amandine Robert**

conception et création costumes

**Anna Carraud**

assistée de

**Marnie Langlois, Mirabelle Perot**

création vidéo

**Jérémie Bernaert**

création son

**Lucas Lelièvre**

assisté de **Camille Vitté**

musique comparution chantée

**Pierre-Yves Macé**

chorégraphie

**Anna Chirescu**

masques

**Loïc Nebreda**

perruques

**Mityl Brimeur**

mise en espace cheval

**Thomas Chaussebourg**

travail vocal

**Juliette de Massy**

musique enregistrée interprétée

par **Silvia Tarozzi** (violin),

**Maitane Sebastián** (violoncelle)

travail masques

**Lucie Valon**

régie générale et cadrage

**Vassili Bertrand**

régie plateau

**Kourou**

régie son

**Théo Cardoso**

apprentissage mise en scène

**Danaé Monnot**

administration, production, diffusion

**AlterMachine** –

**Yuye Gu, Marine Mussillon,**

**Carole Willemot**

relations presse

**AlterMachine** –

**Camille Hakim Hashemi**

construction du décor

**ateliers de la Comédie de**

**Saint-Étienne, atelier Coulons**

**Tapissier, ateliers du Théâtre**

**national de Bretagne**

réalisation des costumes

**Anna Carraud, Marnie Langlois,**

**Mirabelle Perot, Flore Chrétien,**

**Tom Savonnet, Zlatoslava Novytska,**

**Oscar Houtin, ateliers de**

**la Comédie de Saint-Étienne**

et l'équipe technique de

**l'Odéon-Théâtre de l'Europe**

créé le 15 juillet 2024

au Festival d'Avignon

production

**La Brèche, La Comédie de Saint-**

**Étienne** – centre dramatique national

coproduction

**Odéon-Théâtre de l'Europe, Théâtre**

**Gérard Philipe** – centre dramatique

**national de Saint-Denis, Académie**

**de France à Rome – Villa Médicis,**

**Théâtre de la Cité** – centre dramatique

**national Toulouse Occitanie, Comédie**

**de Reims** – centre dramatique

**national, Comédie de Béthune, Théâtre**

**Dijon-Bourgogne** – centre dramatique

**national, Festival d'Avignon, Théâtre**

**national de Bretagne, La Passerelle** –

**scène nationale de Saint-Brieuc,**

**Théâtre du Beauvaisis, L'Azimut**

**Antony – Châtenay-Malabry, Centre**

**dramatique national de Normandie-**

**Rouen, Scène nationale 61 (Alençon,**

**Fiers, Mortagne)**

avec le soutien artistique du Jeune

théâtre national

action soutenue par la région

Île-de-France

accueil en résidence

**Centre dramatique national de**

**Normandie-Rouen, MC93** – maison

**de la Culture de Seine-Saint-Denis**

**à Bobigny, le Centquatre** – Paris,

**Théâtre de la Cité** – centre dramatique

**national Toulouse Occitanie,**

**Comédie de Valence**

la compagnie **La Brèche** est

conventionnée par le ministère

de la culture – Île-de-France

avec le soutien

du Cercle de l'Odéon

remerciements

toutes les personnes qui ont accepté

de nous rencontrer, Cécile Geindre

# Une expérience plastique et sensible

Entretien avec Lorraine de Sagazan

**Après *La Vie invisible* et *Un sacre*, *Léviathan* est le troisième spectacle que vous avez imaginé à partir d'un cycle de rencontres.**

**En quoi ce cycle consiste-t-il ?**

Pendant le confinement, j'ai traversé une crise sur ma pratique. Cherchant à me déplacer, j'ai mis sur pied un nouveau protocole de travail fondé sur la rencontre. Avec Guillaume Poix et une partie de mon équipe, on a demandé aux théâtres, fermés à l'époque, de nous permettre de rencontrer autant de gens que de jours gâchés par la crise. C'est comme ça qu'on a pu discuter avec quatre cents personnes autour d'une question, toujours la même : "Comment la notion de réparation résonne-t-elle dans vos vies ?" Les gens nous ont majoritairement parlé de deux sujets : l'absence de prise en charge de la mort dans un pays comme la France (ça a donné *Un sacre*), et la difficulté de l'institution judiciaire à générer un sentiment de justice. À partir de là, nous avons identifié dans le champ social ce qui constituait à nos yeux des "manques" ou des "insuffisances". Loin de toute démarche documentaire, thérapeutique ou évangélique, j'ai conçu un cycle de spectacles qui emploient les moyens symboliques et performatifs de la fiction pour tenter de "répondre" à ces lacunes par autant d'actes théâtraux.

**Interrogeant le fonctionnement du système pénal français et ses béances, le spectacle est centré sur la comparution immédiate.**

**Quelle est la particularité de cette procédure ?**

"Il n'y a pas de justice dans un tribunal de comparution immédiate" : c'est la phrase que j'ai la plus entendue de la part des avocats que j'ai côtoyés pendant mon immersion dans les tribunaux.

La comparution immédiate est une procédure pénale simplifiée et expéditive, qui a pour but de juger l'auteur présumé d'une infraction à sa sortie de garde à vue. Les prévenus, quasiment que des hommes en situation de grande précarité, arrivent menottés, enfermés dans un box. On assiste en ce moment à une explosion de déferrements en lien avec la contestation politique, mais il n'y a pas de col blanc en comparution immédiate ; c'est une justice de classe. La comparution dure une vingtaine de minutes (à Marseille

récemment, des records de 6 minutes ont été atteints), aboutissant à un jugement qui, en dépit de la rapidité de son prononcé, n'est ni provisoire, ni accessoire. Quand il y a une enquête sur les faits, celle-ci n'excède pas quinze minutes, alors que la peine encourue peut aller jusqu'à vingt ans d'emprisonnement. Par ailleurs, ce qui est frappant, c'est qu'on voit très peu de victimes. La plupart du temps, les accusés font face au procureur, c'est-à-dire à l'État. C'est extrêmement troublant. Pour un délit qui n'a causé ni souffrance, ni douleur, ni dommage, est-il nécessaire d'incarcérer quelqu'un ?

Scandaleuse, cette procédure est méconnue alors qu'elle est un indice déterminant de la santé de notre système judiciaire. Au départ exceptionnelle, elle s'est généralisée au fil du temps dans la non-conscience la plus totale, jusqu'à constituer le premier pourvoyeur d'incarcération en France, alors qu'elle est anticonstitutionnelle dans plusieurs autres pays d'Europe. Les audiences sont publiques, tout le monde peut y assister, mais les salles sont vides alors que la population civile est aussi garante de la bonne tenue de la justice dans son pays. La première fois que j'ai assisté à une comparution immédiate, ça a été un choc immense, une honte absolue. Je me suis effondrée, et mon équipe avec moi. Il faut y assister, parce qu'on a besoin de mesurer ce que ça représente, d'y faire face et de s'y opposer.

**Quelle est la logique derrière tout cela ?**

Il s'agit selon moi de faire montre de répression pour ne pas laisser penser que la justice est laxiste et séduire ainsi un électorat large, gavé à l'idée fautive de son insécurité. On sait très bien aujourd'hui que la répression est de plus en plus sévère, malgré une commission de crimes et de délits en baisse. C'est un simulacre. En France, la gestion des prisons est déléguée à de grands groupes privés, et il y a aussi une politique du chiffre à l'œuvre. Le système est tendu vers l'exaltation de la punition. Pourquoi cette prépondérance du droit répressif sur le droit restitutif (à l'égard des victimes) ? Parce que, à l'origine du droit pénal, on trouve la croyance selon laquelle il serait possible de trouver une équivalence entre dommage et douleur. En administrant une douleur à un tiers, on cherche un substitut au passé en infligeant une souffrance au présent. Il existe une économie de la cruauté et de la souffrance dans nos sociétés, qui fonctionne par confort et habitude.

## **La comparution immédiate est donc une expérience extrêmement violente... Comment avez-vous pensé la représentation de cette violence au plateau ?**

Loin de toute approche morale, j'ai cherché à proposer une expérience plastique et sensible qui, d'une part, soit fidèle à ce qu'est la comparution immédiate sans pour autant être documentaire, d'autre part, permette de s'extraire de la pure représentation en essayant non pas de *représenter* le réel, mais de trouver un *équivalent* du réel, voire de *créer* du réel qui puisse concerner les spectateurs. Il s'agit de penser le théâtre comme un contre-espace, une hétérotopie, selon le concept de Michel Foucault, et l'œuvre comme un acte qui a la force de l'action. Je souhaite affirmer l'essence performative d'une œuvre. Je revendique l'idée de l'art comme expérience. *Léviathan* est un acte transformatif, abolitionniste. Et c'est une expérience collective de temps dissolu et conscientisé. Qui a le droit d'avoir du temps sous l'ère de l'ultra-libéralisme, du délitement du service public et de l'ultra-répression néo-fasciste ? Qui acceptera encore de faire société dans un temps partagé ?

Nous avons par ailleurs mené tout un travail sur le grotesque, le carnavalesque, le renversement des valeurs, la polyphonie, l'image filmique... Ne pas faire de compromis quant à la forme du spectacle a été ma manière, pour cette fois, de répondre à l'éternelle question des rapports entre l'art et la politique. Ça, et le volet militant qui l'accompagne : dans tous les lieux où on joue, on organise des conférences avec chercheurs, des professionnels de la justice et des gens qui ont vécu ça dans leur chair ; on propose au public de l'emmener en comparution immédiate...

## **À quoi correspondent les masques que portent les acteurs ?**

Dans l'Antiquité, "masque" se disait "persona", un terme théâtral autant que juridique autour duquel s'est en partie fondé le droit romain. Il y en a de deux types dans le spectacle. Les masques réalistes en résine qui épousent les visages des avocats et des magistrats, et qui ont quelque chose d'à la fois enfantin et inquiétant, racontent la romantisation à l'œuvre de notre regard sur le système pénal et le caractère mécanique, déshumanisant, de la comparution immédiate, dont le verdict tombe toujours de la même manière, quel que soit le dossier. J'en profite pour préciser que les jugements qui se trouvent dans la pièce sont tous écrits d'après des faits réels, il n'y a aucune élucubration. Certains spectateurs se sont inquiétés du manque de nuance, mais ça se passe vraiment comme ça ! Quant aux masques en tissu que portent les prévenus, ils travaillent sur l'effacement du visage, donc de

la vie de la personne jugée et des conditions sociologiques dans lesquelles l'infraction a été commise, la plupart du temps oblitérées au profit de la responsabilité individuelle. Comme des visages effacés sur lesquels persiste le souvenir d'un cri, d'une expression, d'une vie.

Le seul visage que l'on voit est celui de Khallaf Baraho, un acteur amateur rencontré dans une association d'anciens détenus. Il est le témoin et le garant de notre récit, car il a passé plusieurs années en détention à la suite d'une erreur judiciaire quand il avait quinze ans, ce qui a généré de la récidive, et il a vécu plusieurs comparutions immédiates. À un moment donné, il refuse de continuer à nourrir la mascarade pour créer un face-à-face avec les spectateurs et spectatrices, c'est-à-dire avec la société civile, comme pour leur demander de participer à l'œuvre de justice, de faire face à une situation qui les regarde, qui nous regarde, toutes et tous. Car, pour moi, l'œuvre, ce n'est ni ce qu'il y a sur le plateau, ni ce qu'il y a dans la salle, mais l'espace entre les deux, qui est à investir.

## **À l'inverse, le cheval apporte une forme de présence qui est tout le contraire de la mécanique déshumanisante que vous décrivez.**

Symbole de justice au Moyen Âge, le cheval fait écho aux pratiques de médiation équine, à savoir le fait de faire entrer des chevaux en prison pour permettre aux détenus de convoquer des émotions enfouies, étouffées, brisées par l'incarcération. C'est un dispositif qui favorise la réinsertion. Ce cheval arrive aussi comme un corps non contraint au milieu de corps contraints ; d'ailleurs il n'est pas dressé, il entre et sort quand il veut. Entrer en relation avec lui est aussi une manière de se soustraire au jugement, puisque l'animal *a priori* ne juge pas. Il provoque une petite révolution copernicienne en décentrant l'être humain et sa manière de fonctionner. Enfin, il fait écho à une histoire qui nous a beaucoup accompagnés : à Turin, Nietzsche a vu un jour un cheval se faire fouetter. Il est allé voir l'animal, et s'est excusé "pour Descartes". Cette histoire correspond au moment de son entrée dans la folie, comme si la rencontre avec le cheval avait scellé son divorce avec l'humanité.

## **Le spectacle est doté d'une identité visuelle très forte. Comment avez-vous pensé la scénographie ?**

Je vois parfois plus *Léviathan* comme une installation, une performance ou un tableau vivant que comme une pièce de théâtre avec une narration aristotélicienne. La scénographie, conçue avec Anouk Maugein, est une immense cathédrale de tissu incarnant l'idée d'une institution qui hérite d'un

lourd passé plus qu'elle ne construit l'avenir. Ce qui peut apparaître aussi comme un chapiteau prend au pied de la lettre le principe de justice foraine, c'est-à-dire le fait d'exporter l'espace du jugement dans un gymnase ou une école quand on ne peut plus, pour une raison ou une autre, investir le tribunal. Là, on fait comme si l'on avait déplacé cet espace sur la scène, comme si le théâtre était rempli de gens que l'on aurait normalement rencontrés au tribunal. Assez peu pratiqué au théâtre, le tissu nous intéressait aussi pour sa dimension écologique. Cette masse imposante et versatile se présente tour à tour comme un piège, un abri, une membrane vivante, qui avale et respire. Elle se dresse sur une plaine de fumier : cohabitent ainsi le sacré et le profane, le monument et la porcherie, l'idéal et l'abjection. Tout cela, allié au fait qu'on ne sait parfois pas si les personnes qui habitent cet espace sont des marionnettes, des poupées ou des comédiens, entend générer une certaine étrangeté, un trouble dans la perception.

**Avant de bifurquer vers la comparution immédiate, vous aviez prévu de travailler sur la justice alternative. De quoi s'agit-il exactement ?**

Il s'agit de remettre en question le processus judiciaire tel qu'il est majoritairement organisé en France, à savoir selon une logique police-tribunal-punition. Ce n'est pas idéologique, ce n'est pas non plus laxiste, c'est simplement basé sur le fait que cette organisation ne fonctionne pas : elle ne réinsère pas, elle produit de la récidive, elle n'empêche pas la violence, etc. Les alternatives valorisent un droit restitutif plutôt que répressif, et peuvent prendre différentes formes. Elles ont en commun de remettre la victime et les individus au cœur de la procédure judiciaire. Loin d'une logique managériale, elles cherchent à prendre le temps de comprendre les raisons d'un délit ou d'un crime pour pouvoir agir dessus, et éviter qu'il ne se reproduise. Ces procédures sont plus coûteuses, puisqu'elles exigent un suivi et mobilisent plus de monde que pour l'application d'une peine de prison. Dans ce processus, des experts peuvent intervenir, mais leur présence doit être minimale. L'enjeu est bien, pour la société civile, de se réappropriier l'œuvre de Justice.

Propos recueillis par Raphaëlle Tchamitchian, le 12 février 2025



Mathieu Perotto

Oasis, Victoria Quesnel



Antonin Meyer-Esquerré, Jeanne Favre



Jisca Kalvanda, Jeanne Favre, Oasis



Jeanne Favre

## Domage, douleur : une fausse équivalence

D'où a-t-elle tiré sa puissance, cette idée primordiale, si profondément enracinée ? Cette idée peut-être indestructible, aujourd'hui que le dommage et la douleur sont des équivalents ? [...] Des rapports de contrats entre *créanciers* et *débiteurs* qui apparaissent aussitôt qu'il existe des "sujets de droit", des rapports qui, à leur tour, ramènent aux formes primitives de l'achat, de la vente, de l'échange, du trafic en un mot. [...] C'est là que l'on *promet* [...], c'est là encore, on peut le soupçonner, que la dureté, la cruauté, la violence trouveront libre carrière. Le débiteur [...] s'engage [...] auprès du créancier, pour le cas où il ne paierait pas, à l'indemniser par quelque chose d'autre qu'il "possède", qu'il a encore en sa puissance, par exemple son corps, sa femme, sa liberté, voire même sa vie [...]. Mais le créancier pouvait notamment dégrader et torturer de toutes les manières le corps du débiteur, par exemple en couper telle partie qui parût en proportion avec l'importance de la dette [...]. Rendons-nous compte de la logique qu'il y a dans cette forme de compensation : elle est assez étrange. Voici en quoi consiste l'équivalence : au lieu et place d'un avantage, qui compense directement le dommage causé (donc au lieu d'une compensation en argent, [...] en possession d'une chose quelconque), il est accordé au créancier une sorte de *satisfaction* en manière de remboursement et de compensation, – la satisfaction d'exercer, en toute sécurité, sa puissance sur un être réduit à l'impuissance, la volupté "*de faire le mal pour le plaisir de le faire*", la jouissance de tyranniser : et cette jouissance est d'autant plus vive que le rang du créancier sur l'échelle sociale est plus bas, que sa condition est plus humble, car alors le morceau lui paraîtra plus savoureux et lui donnera l'avant-goût d'un rang social plus élevé. Grâce au châtement infligé au débiteur, le créancier prend part au *droit des maîtres* : il finit enfin, lui aussi, par goûter le sentiment anoblissant de pouvoir mépriser et maltraiter un être comme quelque chose qui est "au-dessous de lui" – ou, du moins dans le cas où le vrai pouvoir exécutif et l'application de la peine ont déjà été délégués à l'"autorité", de *voir* du moins mépriser et maltraiter cet être. La compensation consiste donc en une assignation et un droit à la cruauté.

Friedrich Nietzsche, *La Généalogie de la morale*, traduit par Henri Albert, Mercure de France, 1900 [1887]

## Est-ce le juge qui fait la voleuse ou la voleuse qui fait le juge ?

LE JUGE, *au Bourreau et s'approchant de lui* : Ah ! Ah ! ton plaisir dépend de moi. Tu aimes cogner, hein ? Je t'approuve, Bourreau ! Magistral tas de viande, quartier de bidoche qu'une décision de moi fait bouger ! (*Il feint de se regarder dans le Bourreau.*) Miroir qui me glorifie ! Image que je peux toucher, je t'aime. Jamais je n'aurais la force ni l'adresse pour laisser sur son dos des zébrures de feu. D'ailleurs, que pourrais-je faire de tant de force et d'adresse ? (*Il le touche.*) Tu es là ? Tu es là, mon énorme bras, trop lourd pour moi, trop gros, trop gras pour mon épaule et qui marche tout seul à côté de moi ! Bras, quintal de viande, sans toi je ne serais rien... (*À la Voleuse :*) Sans toi non plus, petite. Vous êtes mes deux compléments parfaits... Ah le joli trio que nous formons ! (*À la Voleuse :*) Mais toi, tu as un privilège sur lui, sur moi aussi d'ailleurs, celui de l'antériorité. Mon être de juge est une émanation de ton être de voleuse. Il suffirait que tu refuses... mais ne t'en avise pas !... que tu refuses d'être qui tu es – ce que tu es, donc qui tu es – pour que je cesse d'être... et que je disparaisse, évaporé. Crevé. Volatilisé. Nié. D'où : le Bien issu du... Mais alors ? Mais alors ? Mais tu ne refuseras pas, n'est-ce pas ? Tu ne refuseras pas d'être une voleuse ? Ce serait mal. Ce serait criminel. Tu me priverais d'être ! (*Implorant.*) Dis, mon petit, mon amour, tu ne refuseras pas ?

Jean Genet, *Le Balcon*, Gallimard, 1956

## Biographies

### Lorraine de Sagazan

Lorraine de Sagazan crée sa compagnie en 2015 et réalise un premier cycle dédié à l'adaptation de textes classiques, dont *Démons* de Norén, *Une maison de poupée* d'Ibsen et *L'Absence de père* de Tchekhov. Le second cycle qu'elle ouvre en 2020 se tourne vers la co-écriture avec Guillaume Poix de performances théâtrales qui portent sur les notions de réparation : ils interrogent ainsi la possibilité de la fiction à répondre au réel. *La Vie invisible* en 2020 et *Un sacre* en 2021 en sont les premiers volets. Pensionnaire de la Villa Médicis en 2022-2023, elle crée des installations plastiques et radicalise après cette expérience le caractère hybride de son travail. En 2024, elle présente *Le Silence* d'après l'œuvre d'Antonioni à la Comédie-Française.

### Guillaume Poix

Guillaume Poix est l'auteur de nombreuses pièces traduites et jouées dans une dizaine de pays et publiées par les éditions Théâtrales, dont *Straight*, *Tout entière*, *Soudain Romy Schneider* (Grand prix de la fiction radiophonique de la Société des gens de lettres 2023) et *Un sacre*. Ancien élève de l'École normale supérieure, il a fait paraître trois romans aux éditions Verticales, *Les fils conducteurs* (prix Wepler-Fondation La Poste 2017), *Là d'où je viens a disparu* (prix Frontières-Léonora Miano, prix Alain Spiess du deuxième roman 2020, adapté en feuilleton radiophonique pour France Culture en 2024) et *Star* (2023). Au cinéma, il a collaboré avec Claire Simon, Nicole Garcia et Masha Kondakova.

# Soutenir le Théâtre de l'Odéon

**Vous êtes un amoureux de théâtre et souhaitez soutenir l'Odéon-Théâtre de l'Europe dans ses grandes missions : création artistique, éducation, développement durable... ? Rejoignez les mécènes de l'Odéon qui, grâce à leur engagement, font rayonner le théâtre de demain auprès de tous les publics.**

### Particuliers

**Devenez plus qu'un spectateur en rejoignant le Cercle de l'Odéon**

Profitez de nombreux avantages selon votre niveau d'adhésion : facilités de billetterie, présentation de saison et réservations en avant-première, rencontres avec les artistes, dîners et soirées privilégiées...

### Entreprises

**Cultivez l'émotion auprès de vos collaborateurs et clients à l'Odéon**

Orientez votre soutien vers un projet au plus proche de vos valeurs et bénéficiez de contreparties exclusives à l'Odéon. Organisez vos événements dans le cadre unique et prestigieux du théâtre.

**Rejoindre l'Odéon, c'est s'associer à l'histoire d'une institution culturelle et européenne de premier plan et promouvoir le meilleur de la création !**

En vertu de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 en faveur du mécénat, les dons versés à l'Odéon-Théâtre de l'Europe donnent droit à une déduction fiscale de 60 % du montant du don pour les entreprises et de 66 % du montant du don pour les particuliers.

Contact  
L'équipe mécénat  
01 44 85 41 12  
[cercles@theatre-odeon.fr](mailto:cercles@theatre-odeon.fr)

**L'Odéon remercie les membres du Cercle et les entreprises mécènes pour leur engagement précieux en faveur du théâtre.**







Hermès, la ligne continue